

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE  
DES PREMIÈRES NATIONS



# Le projet Feuille de route

## RÉSUMÉ DU PROJET FEUILLE DE ROUTE



# Le projet Feuille de route

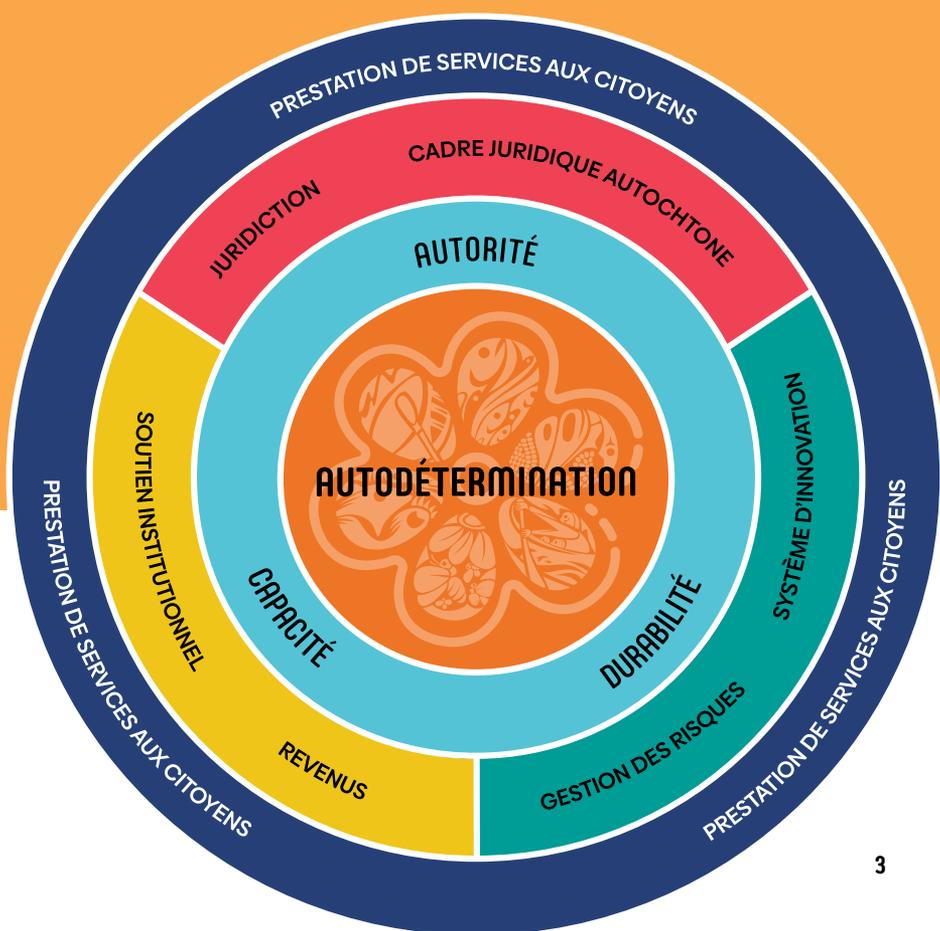
Créer des parcours vers la prospérité des  
Premières Nations

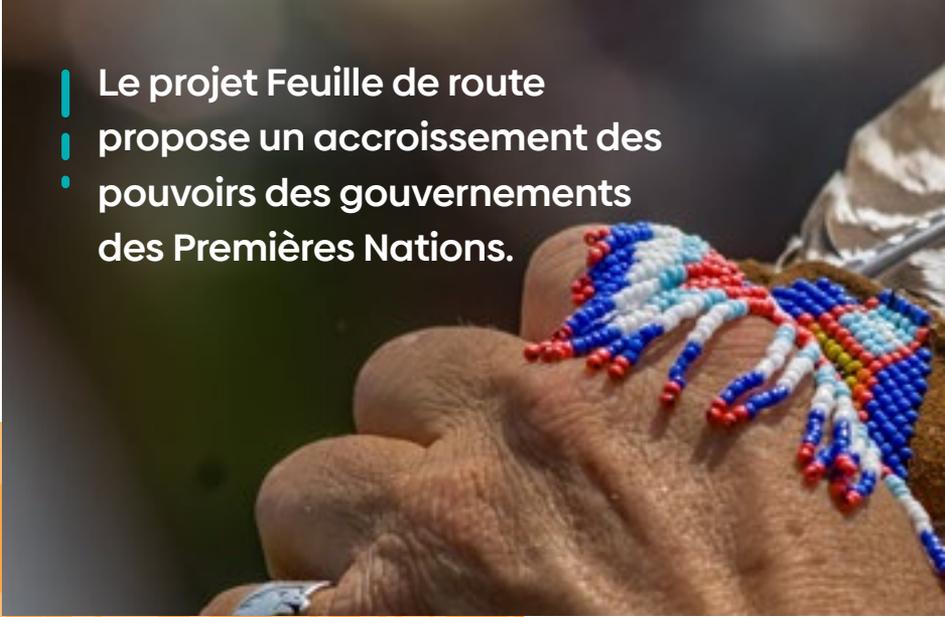
## Le projet Feuille de route est un parcours vers l'autodétermination

Le projet Feuille de route est un parcours facultatif pour concrétiser les promesses de la DNUDPA grâce à l'autodétermination des Premières Nations. La définition du droit à l'autodétermination, énoncée à l'article 35 de la Constitution canadienne, ne fait pas consensus. Toutefois, peu importe la façon dont les différents détenteurs de droits la définissent, il est clair que l'autodétermination ne peut exister sans le pouvoir et la capacité de gouverner. **Le projet Feuille de route donne vie au droit à l'autodétermination au moyen d'options qui soutiennent la capacité de gouverner selon un cadre durable permettant de gérer les risques tout en favorisant l'innovation.**

Le projet Feuille de route permet la mise en œuvre des droits des peuples autochtones en proposant des options qui soutiennent l'autodétermination :

- **Pouvoirs** : Le projet Feuille de route propose un accroissement des pouvoirs décisionnels et une compétence accrue par l'intermédiaire de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).
- **Capacité** : Le projet Feuille de route rehausse la capacité de gouverner grâce à des revenus autonomes et à un soutien institutionnel.
- **Durabilité** : Le projet Feuille de route comprend un cadre de gestion des risques qui répond aux exigences de toutes les parties prenantes ainsi qu'un système d'innovation qui favorise la croissance continue.





**Le projet Feuille de route propose un accroissement des pouvoirs des gouvernements des Premières Nations.**

**Le projet Feuille de route propose un accroissement des pouvoirs des gouvernements des Premières Nations.** Comme l'a indiqué le Harvard Project dans son étude sur les nations autochtones d'Amérique du Nord et d'ailleurs dans le monde, la croissance socioéconomique des Premières Nations commence par la souveraineté, soit le pouvoir de prendre des décisions et de déterminer les priorités à l'échelle locale. La LGF peut constituer le fondement législatif permettant d'accroître les pouvoirs et étendre la juridiction des Premières Nations. Les gouvernements antérieurs ont déjà fait usage de lois pour démanteler l'économie et la juridiction des peuples autochtones. Aujourd'hui, un cadre juridique facultatif et dirigé par les peuples autochtones est le moyen pour les Premières Nations d'être légalement réintégrées à l'avenir du Canada. Alors que la *Loi sur les Indiens* a fait des Premières Nations les gouvernements les moins autonomes au Canada, de nouvelles lois autochtones telles que la LGF peuvent rétablir la juridiction et les pouvoirs des Premières Nations aux fins de la gestion de leurs propres activités.

**Le projet Feuille de route rehausse la capacité des gouvernements des Premières Nations de se gouverner efficacement.** Les Premières Nations doivent avoir accès aux mêmes outils financiers et aux mêmes revenus que ceux sur lesquels tous les ordres de gouvernement s'appuient pour financer le coût de l'administration gouvernementale. La capacité signifie avoir des revenus autonomes et suffisants pour établir les priorités, planifier et agir au nom des électeurs. La capacité signifie également disposer des capacités institutionnelles et administratives nécessaires pour bien gouverner.

Les composantes du soutien institutionnel suivantes permettront une autodétermination efficace

- **Des données fiables pour orienter les décisions des gouvernements des Premières Nations et de tous les ordres de gouvernement.**
- **Des infrastructures durables grâce au soutien institutionnel et aux outils financiers.**
- **Le développement économique grâce au soutien de la capacité et à une Banque de développement autochtone.**
- **La possibilité d'élargir la juridiction et les pouvoirs financiers.**
- **La force de l'union des Premières Nations qui travaillent ensemble pour offrir des services et bâtir leur économie.**
- **Une bonne gouvernance grâce à des outils permettant d'avoir des institutions de gouvernance fortes, d'offrir un soutien de la capacité ainsi qu'un programme de leadership et de formation et de gérer les risques.**

Le projet Feuille de route favorise la durabilité. La LGF fournit un cadre de transparence et de reddition de comptes sur le plan financier qui donnera au Canada la confiance nécessaire pour transférer les pouvoirs et les capacités financières aux gouvernements des Premières Nations. Ce cadre fournit des données en temps réel pour prendre des décisions éclairées et évaluer les résultats. Il soutient également les gouvernements des Premières Nations dans leurs principes de gouvernance traditionnelle favorisant la croissance à long terme : transparence et reddition de comptes, mécanismes de contrôle et obligation de diligence. Enfin, des institutions et des gouvernements autochtones forts favoriseront la durabilité grâce à un système d'innovation autochtone renouvelé – un système d'innovation adaptatif qui donnera lieu à une croissance accrue des Premières Nations dans un monde en transformation.



# OUTILS DU PROJET FEUILLE DE ROUTE ET APPELS À L'ACTION

## Remédier au manque de données et de statistiques économiques

### Défis actuels

- Les Premières Nations sont aux prises avec un manque de données et de statistiques qui fait en sorte que les politiques et les décisions sont moins efficaces.
- Les données sont fragmentées et inaccessibles.
- Les politiques comportent des « angles morts » qui perpétuent l'écart socioéconomique.

### Appels à l'action

- Établir l'Initiative sur les statistiques des institutions de la LGF - une initiative dirigée par les peuples autochtones visant particulièrement les données financières et économiques sur les Autochtones ainsi que les recherches en matière d'orientation. Il sera nécessaire de modifier la LGF et de prévoir des ressources de fonctionnement ainsi que le partage des données de SAC, de RCAANC et de Statistique Canada, entre autres.
- L'Initiative sur les statistiques des institutions de la LGF reposera sur les piliers suivants :
  - Base de données économiques et financières exhaustive
  - Relations collaboratives
  - Analyses statistiques et recherches

# Comblers le déficit des infrastructures

## Défis actuels

- **La Loi sur les Indiens a retiré aux Premières Nations l'autonomie permettant de planifier et de gérer les infrastructures au sein de leurs communautés.**
- **Il existe de nombreux déficits au chapitre du développement des infrastructures, notamment en ce qui a trait à la résilience, à la capacité, aux aspects financiers, à l'information et à l'assurabilité.**
- **La plupart des infrastructures ont un modèle de financement « au fur et à mesure », ce qui restreint la planification à long terme des infrastructures.**

## Appels à l'action

- **Créer l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) en modifiant la LGF et en fournissant des ressources adéquates pour son fonctionnement. L'IIPN accomplira ce qui suit:**
  - Développer les capacités des Premières Nations en matière de gestion des infrastructures
  - Élargir les options d'approvisionnement
  - Rehausser les résultats opérationnels
- **Appuyer les modifications législatives favorisant la gestion des terres par les Premières Nations et fournir davantage de ressources aux organismes tels que le Conseil consultatif des terres.**
- **Permettre la monétisation des transferts fédéraux et l'élargissement des revenus autonomes pour créer de nouveaux moyens de financement des infrastructures.**

# Libérer le potentiel économique des Premières Nations

## Défis actuels

- **La Loi sur les Indiens a légalement exclu les Premières Nations de l'économie canadienne, dépouillant les entrepreneurs autochtones de toute possibilité d'exploiter leurs propres entreprises.**
- **L'« économie de la Loi sur les Indiens » n'est pas un environnement permettant au développement économique de prendre racine et de croître – c'est un désert.**
- **L'économie des Premières Nations nécessite:**
  - Un nouveau cadre institutionnel
  - Un soutien de la capacité
  - L'accès aux marchés
  - L'accès au capital
  - Un engagement à l'égard d'une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones.

## Appels à l'action

- **Création du Conseil économique autochtone et attribution des ressources nécessaires à son fonctionnement, pour faire ce qui suit :**
  - Soutenir le développement économique et commercial des Premières Nations.
  - Aider les Nations à dresser leurs propres plans de développement économique pour la communauté
  - Coordonner les outils et les ressources aux fins du développement économique des Premières Nations
  - Favoriser l'innovation et le réseautage parmi les Premières Nations au moyen d'un forum et faciliter l'accès aux marchés
- **Créer la Banque de développement autochtone en vertu d'une loi fédérale afin d'offrir les produits financiers suivants aux entreprises autochtones :**
  - Prêts pour les infrastructures de développement économique
  - Prêts commerciaux aux entrepreneurs autochtones
  - Prêts d'injection de capitaux à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et à son réseau d'institutions financières autochtones
  - Prêts de montants élevés pour les projets de grande envergure commercialement viables assortis de garanties de prêts du gouvernement fédéral ou provincial

# Juridiction et pouvoirs financiers accrus

## Défis actuels

- **Contrôle important du gouvernement fédéral sur les programmes et les dépenses des Premières Nations.**
- **Revenus autonomes limités pour les gouvernements des Premières Nations.**
- **Juridiction restreinte à l'égard:**
  - de la perception de revenus autonomes;
  - des droits de propriété sur les réserves;
  - des pouvoirs sur les territoires traditionnels;
  - de la préséance des lois autochtones.

## Appels à l'action

**S'engager envers un nouveau cadre financier selon lequel le rôle de SAC diminue et celui des Premières Nations augmente:**

- **Phase 1: Bases financières**
  - Établir un cadre juridique en vue de l'autonomie financière des Premières Nations, notamment un Compte pour l'avancement des Premières Nations (CAPN)
  - Élargir les sources de revenus autonomes
  - Soutenir les capacités des Premières Nations dans le cadre de la LGF
- **Phase 2: Réconciliation financière**
  - Faire progresser les quatre principes de la réconciliation, notamment : capacités locales et scolarité, infrastructures physiques, services et liée à la juridiction propre des Premières Nations
  - Établir des transferts fédéraux fondés sur des formules liées aux principes de la réconciliation
- **Phase 3: Autonomie financière**
  - Retrait de SAC de tous les transferts fédéraux
  - Gestion des risques au moyen du cadre de la LGF, une alternative autochtone au cadre de surveillance de SAC
  - Contrôle des priorités financières par les Premières Nations par l'intermédiaire du CAPN

# La force de l'union

## Défis actuels

- Les Premières Nations sont divisées en petites communautés isolées.
- Les occasions de réaliser des économies d'échelle et de réduire les coûts sont limitées pour les petites populations.
- Les pouvoirs d'achat et de négociation ont été affaiblis.
- La *Loi sur les Indiens* perpétue la pratique coloniale de « diviser pour régner ».

## Appels à l'action

Habiliter les Premières Nations intéressées à collaborer de façon efficace et à augmenter la valeur pour leurs membres comme suit :

- Créer la Commission d'investissement autochtone – une institution dirigée par les peuples autochtones qui fournit des services d'investissement professionnels s'adressant spécifiquement aux gouvernements, aux fiduciaires et aux institutions autochtones.
- Créer des options d'assurance dirigées par les peuples autochtones au service des gouvernements et des institutions autochtones.
- Faciliter les ajouts collectifs aux réserves.
- Augmenter les services accessibles en réalisant des économies d'échelle et en regroupant les efforts de plusieurs Nations (p. ex. L'Atlantic First Nations Water Authority).

# Renforcer la gouvernance des Premières Nations

## Défis actuels

- **Le colonialisme a démantelé les institutions traditionnelles de gouvernance autochtones, et le gouvernement fédéral contrôle toujours de nombreuses activités des peuples autochtones.**
- **Une loi relative à la DNUDPA a été adoptée au Canada, mais il n'existe aucun plan relatif à sa mise en œuvre.**
- **Il y a un besoin de rehausser les capacités des Premières Nations et de gérer les risques afin de permettre une plus grande autonomie des Premières Nations.**

## Appels à l'action

- **Autodétermination accrue :**
  - Davantage d'outils en vertu de la LGF
  - Plus grand contrôle local sur les terres des Premières Nations
- **Rehaussement de la capacité:**
  - Programmes de formation et de certification pour les leaders des Premières Nations – offerts par le CGF et le Tulo Centre of Indigenous Economics
  - Expansion des services partagés en vertu de la LGF chapeautés par le CGF
- **Diminution des risques:**
  - Transition vers une attestation continue du système de gestion financière (ACSGF) par le CGF
  - Création du Bureau de la direction financière des Premières Nations (BDFPN), dont les fonctions sont les suivantes
    - Conseils financiers et économiques sur les questions financières et budgétaires des Premières Nations
    - Vérificateur général des Premières Nations
    - Ombudsman financier des Premières Nations



## Moins de risque, plus de croissance

Le projet Feuille de route recadre la question du risque au moyen d'un parcours vers l'autodétermination des Premières Nations qui est facultatif et réalisable et qui permet la gestion des risques. Il ne s'agit pas d'une solution à taille unique (aucune véritable solution n'est à taille unique), mais plutôt d'une option qui fonctionnera pour de nombreuses Premières Nations. Les Premières Nations mettent leurs partenaires et leurs parties prenantes au défi de déterminer l'avenue qui comporte le plus grand risque. D'un côté, le projet Feuille de route offre un parcours vers un changement systémique et la croissance autochtone fondé sur un cadre de transparence et de reddition de comptes. De l'autre côté, il y a le maintien du statu quo. L'amélioration d'un système défaillant n'est pas une solution à long terme.

**Tout comme l'ont conclu la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), le Harvard Project et d'autres études, il est impossible de libérer le potentiel autochtone sans transférer les pouvoirs et les revenus nécessaires pour gouverner.** Nous sommes conscients qu'il n'est pas facile de renoncer au contrôle des gouvernements autochtones, mais le projet Feuille de route offre des solutions qui fonctionneront tant pour le gouvernement du Canada que pour les 335 Premières Nations relevant de la LGF qui souhaitent un changement.

Si elles ont la liberté de prendre leurs propres décisions et qu'elles disposent des outils qui leur permettront de surmonter leur passé colonialiste, les Premières Nations deviendront maître de leur destinée et pourront bâtir la prospérité pour la septième génération.

Ce parcours n'est pas une solution rapide aux défis auxquels de nombreuses communautés font face ni une voie que toutes les Premières Nations choisiront de suivre. En fait, la possibilité de choisir ou non ce parcours fait partie de l'autodétermination des peuples autochtones. Ce parcours est plutôt une réponse aux besoins et aux souhaits de nombreuses Premières Nations partout au Canada, et il constitue une solution à long terme. Le transfert des pouvoirs et le partage des revenus, dans la mesure où ils s'appuient sur un soutien institutionnel, favoriseront la croissance des peuples autochtones. Si elles ont la liberté de prendre leurs propres décisions et qu'elles disposent des outils qui leur permettront de surmonter leur passé colonialiste, les Premières Nations deviendront maître de leur destinée et pourront bâtir la prospérité pour la septième génération. Grâce à un nouveau système d'innovation et à la force de l'union, les Premières Nations pourront se libérer des contraintes du passé et créer un avenir à leur image. Le statu quo donnera des résultats que nous connaissons déjà. Le temps est venu de créer de nouvelles voies pour la prospérité des Premières Nations, et ce, dans l'intérêt des Premières Nations et de tous les Canadiens et Canadiennes.

**Accompagnez-nous  
sur cette voie.**





